

REPUBLIQUE FRANCAISE

ARRONDISSEMENT DE LENS

MAIRIE DE HARNES

VILLE DE HARNES



EXTRAIT DU REGISTRE AUX ARRETES DU MAIRE

ARRETE DU 09 AVRIL 2024

Objet : Tableau annuel d'avancement de grade :

- **Adjoint d'Animation Principal de 1^{ère} Classe**

Tél. : 03.21.79.42.79
POSTE : 2292

*Nous Philippe DUQUESNOY, Maire de Harnes,
Vu le Code Général de la Fonction Publique,
Vu le décret n° 2006.1693 du 22 Décembre 2006 portant statut particulier du cadre d'emplois
des Adjointes d'Animation,
Sur proposition de Monsieur le Directeur Général des Services de la Mairie,*

ARRETONS :

Article 1 : Le tableau annuel d'avancement au grade d'Adjoint d'Animation Principal de 1^{ère} Classe est fixé comme suit pour l'année 2024 :

| <i>Nom et Prénom</i> | <i>Situation actuelle grade- échelon (si examen professionnel, préciser la date)</i> | <i>Promouvable à la date du</i> |
|-----------------------------|--|---------------------------------|
| <i>1) THULLIEZ Isabelle</i> | <i>Adjoint d'Animation Principal de 2^{ème} Classe – échelon 11</i> | <i>01 Juin 2024</i> |
| <i>2) KECHIOUCH Yamina</i> | <i>Adjoint d'Animation Principal de 2^{ème} Classe – échelon 10</i> | <i>01 Juin 2024</i> |
| <i>3) CARIN Sébastien</i> | <i>Adjoint d'Animation Principal de 2^{ème} Classe – échelon 9</i> | <i>01 Juin 2024</i> |
| <i>4) DITRICE Amandine</i> | <i>Adjoint d'Animation Principal de 2^{ème} Classe – échelon 9</i> | <i>01 Juin 2024</i> |

Article 2 : Monsieur le Directeur Général des Services de la Mairie et le Comptable Public sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera transmis au Président du Centre de Gestion.

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

Fait à Harnes, le 09 Avril 2024

Le Maire de HARNES,

Philippe DUQUESNOY

ARRONDISSEMENT DE LENS

REPUBLIQUE FRANCAISE

VILLE DE HARNES



MAIRIE DE HARNES

EXTRAIT DU REGISTRE AUX ARRETES DU MAIRE

ARRETE DU 09 AVRIL 2024

Objet : Tableau annuel d'avancement de grade :

- Assistant d'Enseignement Artistique Principal de 1^{ère} Classe

Tél. : 03.21.79.42.79
POSTE : 2292

*Nous Philippe DUQUESNOY, Maire de Harnes,
Vu le Code Général de la Fonction Publique,
Vu le décret n° 2012.437 du 29 Mars 2012 portant statut particulier du cadre d'emplois des
Assistants d'Enseignement Artistique,
Sur proposition de Monsieur le Directeur Général des Services de la Mairie,*

ARRETONS :

Article 1 : Le tableau annuel d'avancement au grade d'Assistant d'Enseignement Artistique Principal de 1^{ère} Classe est fixé comme suit pour l'année 2024 :

| Nom et Prénom | Situation actuelle grade- échelon (si examen professionnel, préciser la date) | Promouvable à la date du |
|-------------------|---|--------------------------|
| 1) KUBLIAK Yorick | Assistant d'Enseignement Artistique Principal de 2 ^{ème} Classe – échelon 12 | 01 Juin 2024 |

Article 2 : Monsieur le Directeur Général des Services de la Mairie et le Comptable Public sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera transmis au Président du Centre de Gestion.

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

Fait à Harnes, le 09 Avril 2024

Le Maire de HARNES,

Philippe DUQUESNOY



ARRETE DU 09 AVRIL 2024

Objet : **Tableau annuel d'avancement de grade :**

- **Animateur Principal de 2^{ème} Classe**

Tél. : 03.21.79.42.79
POSTE : 2292

*Nous Philippe DUQUESNOY, Maire de Harnes,
Vu le Code Général de la Fonction Publique,
Vu le décret n° 2011.558 du 20 Mai 2011 portant statut particulier du cadre d'emplois des
Animateurs Territoriaux,
Sur proposition de Monsieur le Directeur Général des Services de la Mairie,*

ARRETONS :

*Article 1 : Le tableau annuel d'avancement au grade d'Animateur Principal de 2^{ème} Classe est fixé
comme suit pour l'année 2024 :*

| <i>Nom et Prénom</i> | <i>Situation actuelle grade- échelon (si examen professionnel, préciser la date)</i> | <i>Promouvable à la date du</i> |
|--------------------------|--|---------------------------------|
| <i>1) KEHLI Mohammed</i> | <i>Animateur – échelon 8</i> | <i>01 Juin 2024</i> |

*Article 2 : Monsieur le Directeur Général des Services de la Mairie et le Comptable Public sont chargés,
chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera transmis au Président du Centre
de Gestion.*

*Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que le présent arrêté peut faire l'objet
d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente
notification.*

Fait à Harnes, le 09 Avril 2024

Le Maire de HARNES,

Philippe DUQUESNOY

ARRONDISSEMENT DE LENS

REPUBLIQUE FRANCAISE

MAIRIE DE HARNES

VILLE DE HARNES



EXTRAIT DU REGISTRE AUX ARRETES DU MAIRE

ARRETE DU 09 AVRIL 2024

Objet : Tableau annuel d'avancement de grade :

- Adjoint Technique Principal de 1^{ère} Classe

Tél. : 03.21.79.42.79
POSTE : 2292

Nous Philippe DUQUESNOY, Maire de Harnes,
Vu le Code Général de la Fonction Publique,
Vu le décret n° 2006.1691 du 22 Décembre 2006 portant statut particulier du cadre d'emplois
des Adjoint Administratifs,
Sur proposition de Monsieur le Directeur Général des Services de la Mairie,

ARRETONS :

Article 1 : Le tableau annuel d'avancement au grade d'Adjoint Technique Principal de 1^{ère} Classe est fixé comme suit pour l'année 2024 :

| Nom et Prénom | Situation actuelle grade- échelon (si examen professionnel, préciser la date) | Promouvable à la date du |
|------------------------|--|--------------------------|
| 1) CHWALISZ Christophe | Adjoint Technique Principal de 2 ^{ème} Classe - échelon 10 | 01 Juin 2024 |
| 2) BOULOGNE Janine | Adjoint Technique Principal de 2 ^{ème} Classe TNC - échelon 9 | 01 Juin 2024 |

Article 2 : Monsieur le Directeur Général des Services de la Mairie et le Comptable Public sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera transmis au Président du Centre de Gestion.

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

Fait à Harnes, le 09 Avril 2024

Le Maire de HARNES,

Philippe DUQUESNOY





ARRETE DU 09 AVRIL 2024

Objet : **Tableau annuel d'avancement de grade :**

- **Adjoint Administratif Principal de 2^{ème} Classe**

Tél. : 03.21.79.42.79
POSTE : 2292

*Nous Philippe DUQUESNOY, Maire de Harnes,
Vu le Code Général de la Fonction Publique,
Vu le décret n° 2006.1690 du 22 Décembre 2006 portant statut particulier du cadre d'emplois
des Adjoint Administratifs,
Sur proposition de Monsieur le Directeur Général des Services de la Mairie,*

ARRETONS :

Article 1 : Le tableau annuel d'avancement au grade d'Adjoint Administratif Principal de 2^{ème} Classe est fixé comme suit pour l'année 2024 :

| <i>Nom et Prénom</i> | <i>Situation actuelle grade- échelon (si examen professionnel, préciser la date)</i> | <i>Promouvable à la date du</i> |
|-------------------------------|--|---------------------------------|
| <i>1) DEDOURGES Céline</i> | <i>Adjoint Administratif - échelon 8</i> | <i>01 Juin 2024</i> |
| <i>2) WOJKIEWICZ Blandine</i> | <i>Adjoint Administratif - échelon 7</i> | <i>01 Juin 2024</i> |

Article 2 : Monsieur le Directeur Général des Services de la Mairie et le Comptable Public sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera transmis au Président du Centre de Gestion.

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

Fait à Harnes, le 09 Avril 2024

Le Maire de HARNES,



Philippe DUQUESNOY

REPUBLIQUE FRANCAISE

ARRONDISSEMENT DE LENS

MAIRIE DE HARNES

VILLE DE HARNES



EXTRAIT DU REGISTRE AUX ARRETES DU MAIRE

ARRETE DU 09 AVRIL 2024

Objet : **Tableau annuel d'avancement de grade :**

- **Adjoint Administratif Principal de 1^{ère} Classe**

Tél. : 03.21.79.42.79
POSTE : 2292

Nous Philippe DUQUESNOY, Maire de Harnes,
Vu le Code Général de la Fonction Publique,
Vu le décret n° 2006.1690 du 22 Décembre 2006 portant statut particulier du cadre d'emplois des Adjoints Administratifs,
Sur proposition de Monsieur le Directeur Général des Services de la Mairie,

ARRETONS :

Article 1 : Le tableau annuel d'avancement au grade d'Adjoint Administratif Principal de 1^{ère} Classe est fixé comme suit pour l'année 2024 :

| Nom et Prénom | Situation actuelle grade- échelon (si examen professionnel, préciser la date) | Promouvable à la date du |
|-------------------|---|--------------------------|
| 1) DEBEIRE Maryse | Adjoint Administratif Principal de 2 ^{ème} Classe – échelon 8 | 01 Juin 2024 |

Article 2 : Monsieur le Directeur Général des Services de la Mairie et le Comptable Public sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera transmis au Président du Centre de Gestion.

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

Fait à Harnes, le 09 Avril 2024

Le Maire de HARNES,



Philippe DUQUESNOY

ARRONDISSEMENT DE LENS

REPUBLIQUE FRANCAISE

VILLE DE HARNES

MAIRIE DE HARNES



EXTRAIT DU REGISTRE AUX ARRETES DU MAIRE

ARRETE DU 09 AVRIL 2024

Objet : **Tableau annuel d'avancement de grade :**

- **Educateur Principal de 1^{ère} Classe**

Tél. : 03.21.79.42.79
POSTE : 2292

*Nous Philippe DUQUESNOY, Maire de Harnes,
Vu le Code Général de la Fonction Publique,
Vu le décret n° 2011.605 du 30 Mai 2011 portant statut particulier du cadre d'emplois des
Educateurs des APS,
Sur proposition de Monsieur le Directeur Général des Services de la Mairie,*

ARRETONS :

Article 1 : Le tableau annuel d'avancement au grade d'Educateur Principal de 1^{ère} Classe est fixé comme suit pour l'année 2024 :

| <i>Nom et Prénom</i> | <i>Situation actuelle grade- échelon (si examen professionnel, préciser la date)</i> | <i>Promouvable à la date du</i> |
|-------------------------|--|---------------------------------|
| <i>1) NEVE Frédéric</i> | <i>Educateur Principal de 2^{ème} Classe – échelon 7</i> | <i>01 Juin 2024</i> |

Article 2 : Monsieur le Directeur Général des Services de la Mairie et le Comptable Public sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera transmis au Président du Centre de Gestion.

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

Fait à Harnes, le 09 Avril 2024

Le Maire de HARNES,

Philippe DUQUESNOY